



Pages documentaires

OCT 7 1998

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

doc
CA1
EA9
R121
FRE
1974 mars

N^o 121
(révisé en mars 1974)

LE CANADA ET L'ORGANISATION POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

(Texte de M. Frank Shefrin, président du Comité interministériel canadien pour la F.A.O.)

L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture rend service à l'agriculture dans le monde moderne en encourageant le développement et l'application de l'information, de la science et de la recherche de base et en réunissant des représentants et des technocrates de divers gouvernements pour des consultations qui aboutissent à une action internationale et à des ententes visant à améliorer les méthodes de production ainsi qu'à faciliter le commerce mondial des denrées agricoles. La F.A.O. est appelée à accomplir diverses tâches et à seconder les gouvernements dans les domaines suivants:

- a) la création de mécanismes de planification;
- b) la formation du personnel;
- c) la formulation, l'amélioration et la mise en oeuvre de programmes de développement;
- d) l'établissement des principes directeurs d'une politique agricole qui tienne dûment compte des ressources virtuelles de chaque pays et de ses possibilités d'exportation; et
- e) l'établissement de normes alimentaires et de mesures de protection de la faune et de la flore.

Cet aspect de l'oeuvre de la F.A.O. vise donc à transmettre des connaissances et des techniques à près de 100 pays en voie de développement, afin qu'ils puissent établir des plans de développement rationnels, régler leurs conditions économiques et sociales et se constituer des cadres compétents. Il y aura encore beaucoup de difficultés à surmonter avant que ces techniques d'action soient parfaitement mises au point.

Historique Jusqu'en 1945, date de la création de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, qui est une des 14 institutions spécialisées des Nations Unies, aucun effort international vraiment concerté n'avait encore été tenté contre la faim dans le monde. La première Conférence sur l'alimentation et l'agriculture, réunie en 1943 à Hot Springs en Virginie, prit les premières dispositions en vue de l'établissement de la F.A.O., en créant une Commission

56020362

provisoire qui devait formuler un projet précis d'organisation permanente dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture. L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture fut officiellement créée à Québec, au Canada, le 16 octobre 1945; on décida alors d'en fixer temporairement le siège à Washington. En 1951, l'Organisation s'installa à son siège permanent actuel à Rome.

En 1945, la constitution de la F.A.O. fut signée par 42 gouvernements. En 1960, l'Organisation comptait 81 membres et 116 en 1967, plus trois membres associés. A la fin de 1973, 131 nations étaient membres de l'Organisation.

La F.A.O. emploie près de 4,000 personnes soit à titre permanent, soit pour des périodes déterminées. Sur ce nombre, 1,500 sont dans les catégories professionnelles et supérieures, et 2,500 dans la catégorie des services généraux. Le budget annuel de l'Organisation est passé de 5 millions de dollars en 1946 à 106.7 millions en 1974-1975. Les dépenses globales ont augmenté encore plus rapidement, la F.A.O. ayant reçu des fonds du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Compagne de lutte mondiale contre la faim et de divers programmes qu'elle met en oeuvre conjointement avec d'autres organismes de l'ONU.

La F.A.O. se divise en cinq grands départements, à savoir: l'agriculture, les pêches, la sylviculture, les affaires économiques et les affaires sociales, et le développement. Il y a, en outre, six bureaux régionaux, c'est-à-dire pour l'Afrique, l'Asie et l'Extrême-Orient, l'Amérique latine, le Proche-Orient, l'Europe et l'Amérique du Nord.

Dès le début, la F.A.O. a joué un rôle d'organisation et de coordination en permettant aux délégués des gouvernements et des organismes scientifiques d'échanger des renseignements, d'étudier des problèmes d'intérêt commun et de mettre au point des programmes d'action dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, y compris la nutrition, la sylviculture et les pêches. La majeure partie de la tâche accomplie dans l'exercice de ces fonctions et responsabilités est connue sous le nom de Programme régulier de la F.A.O. C'est la Conférence de la F.A.O. qui met au point le programme actuel d'activités, de services et de projets.

Le Programme régulier est financé par les contributions annuelles des pays membres. Le montant en est établi en fonction du barème des cotisations que la Conférence a fixé. Comme pour tous les autres organismes de l'ONU, ce barème est conforme à celui des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies. Il est basé sur une formule qui tient compte d'un certain nombre de facteurs comme

Le produit national brut, la population, le niveau de vie et aussi, par conséquent, des écarts énormes qui existent entre les moyens dont disposent les pays membres pour défrayer les programmes de la F.A.O. La quote-part de chaque membre s'exprime en pourcentage de l'ensemble du budget.

Champ d'action La tâche confiée à la F.A.O. par ses États membres aux termes du préambule de sa constitution consiste à hausser la qualité de la nutrition, à accroître l'efficacité de la production et de la distribution de tous les produits agricoles, en cherchant particulièrement à améliorer le sort des populations rurales. La plus grande partie de la population des pays en voie de développement étant rurale, le tiers-monde considère avant tout la F.A.O. comme un instrument de la plus haute importance pour la réalisation de ses objectifs de développement.

Fonctions L'article premier de la constitution de la F.A.O. définit comme il suit les fonctions de l'Organisation:

1. Elle réunit, analyse, interprète et diffuse des renseignements sur la nutrition, les produits alimentaires et l'agriculture. Dans cette constitution, le terme "agriculture" s'applique aussi aux pêches, aux produits de la mer, aux forêts et aux produits forestiers.
2. Elle encourage et, s'il y a lieu, recommande l'adoption de mesures nationales et internationales concernant:
 - a) des recherches scientifiques, technologiques, sociales et économiques se rattachant à la nutrition, aux produits alimentaires et à l'agriculture;
 - b) l'amélioration de l'éducation et de l'administration dans le domaine de la nutrition, des produits alimentaires et de l'agriculture et la diffusion parmi la population des connaissances en matière de sciences et de pratiques alimentaires et agricoles;
 - c) la conservation des ressources naturelles et l'adoption de meilleures méthodes de production agricole;
 - d) l'amélioration des services de transformation, de commercialisation et de distribution des produits alimentaires et agricoles;
 - e) l'adoption de programmes relatifs à l'octroi de crédits agricoles suffisants, tant sur le plan national qu'à l'échelle internationale; et
 - f) l'adoption de programmes internationaux d'ententes relatives aux produits agricoles.

3. La F.A.O. a également pour rôle:

- a) de fournir l'assistance technique que les gouvernements peuvent demander; et
- b) d'organiser, en collaboration avec les gouvernements intéressés, les missions dont ils peuvent avoir besoin pour remplir les obligations qu'ils ont assumées en acceptant les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'alimentation et l'agriculture et la présente constitution.

Mise en oeuvre des programmes

Les méthodes employées par la F.A.O. doivent être celles qui peuvent aider le plus efficacement les gouvernements à jouer leur rôle; l'Organisation ne peut en aucune manière assumer les responsabilités des gouvernements dans l'exercice de leurs fonctions. Les méthodes de la F.A.O. sont donc conçues de manière à répondre à ces exigences; elles comportent notamment:

1. L'organisation de forums internationaux.
2. La préparation et la publication de bulletins techniques, d'ouvrages et de documents relatifs aux politiques.
3. La tenue de réunions techniques et économiques.
4. L'envoi de missions d'enquête pour étudier les besoins des pays.
5. L'envoi d'experts ou de groupes d'experts aux divers pays.

Programmes sur le terrain

A l'époque où la F.A.O. fut créée, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, plusieurs étaient d'avis que les échanges internationaux de connaissances apportaient d'eux-mêmes une réponse aux problèmes mondiaux de l'alimentation et de l'agriculture, et qu'avec un peu d'information technique émanant d'un centre mondial, tout pays pouvait résoudre ses propres problèmes.

On a assisté au cours des vingt dernières années, à une importante réorientation du rôle de la F.A.O. dans le domaine de l'aide aux pays en voie de développement. Organe consultatif à l'origine, la F.A.O. joue de plus en plus un rôle actif en aidant les pays à préparer des plans de développement et à exécuter d'importants projets, en leur fournissant un certain appui pour la mise en oeuvre de ces projets et en leur facilitant l'obtention de moyens financiers pour la réalisation des plus importants projets de développement national.

Ce changement d'orientation devint possible à la fin de 1950 avec

l'établissement du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies. L'essor de l'agriculture étant la préoccupation majeure de la plupart des pays en voie de développement, il était inévitable qu'une grande partie du travail dans ce domaine fût accomplie par la F.A.O.

Le *Programme des Nations Unies pour le développement* (PNUD) est le principal partenaire de la F.A.O. dans ses activités sur le terrain. Ce Programme est issu de l'ancien Programme élargi d'assistance technique (PEAT) dans le cadre duquel la F.A.O. a affecté 1.4 million de dollars en 1951 à l'envoi de 53 experts dans 38 pays aux prises avec divers problèmes de développement. En 1972, la F.A.O. a utilisé 84 millions de dollars qu'elle a puisés dans les fonds du PNUD pour former un groupe de techniciens qui ont aidé les pays dans la planification pré-investissement; l'établissement et l'exploitation d'importants centres de recherches et la mise sur pied et la dotation en personnel d'instituts d'enseignement supérieur destinés à former les planificateurs et les techniciens ont nécessité des dépenses de développement considérables.

La F.A.O. a constamment été chargée de l'exécution de près d'un tiers des projets du PNUD; on lui a confié 29% des 58 programmes nationaux approuvés jusqu'en janvier 1973, soit l'équivalent de 199 millions de dollars sur un montant total prévu de 686 millions de dollars.

Les *fonds en trust des gouvernements* subventionnent une part croissante des programmes sur le terrain mis en oeuvre par la F.A.O. Ces arrangements entrent dans deux catégories principales et concernent, dans le premier cas, certains pays en voie de développement qui versent à la F.A.O. les fonds nécessaires au financement partiel de leurs propres programmes de développement nationaux et, dans le second cas, d'autres pays en voie de développement, plus nombreux, qui acheminent une partie de leurs crédits affectés à l'aide bilatérale par l'entremise de la F.A.O. Le nombre des projets de ce genre exécutés par la F.A.O. et financés par des organismes bilatéraux est passé, en 1972, à 59 projets nationaux dans 26 pays, à 30 projets régionaux et 45 projets interrégionaux au coût total de 23 millions de dollars.

Le *Plan d'utilisation d'experts associés* qui représente une autre forme d'aide bilatérale canalisée par l'entremise de la F.A.O. a été créé en 1954 en partant du principe que des jeunes gens compétents pourraient aider les experts de la F.A.O. sur le terrain. A la fin de 1972, 319 experts associés travaillaient pour le compte de l'Organisation. Au cours de la même année, dix pays donateurs ont contribué pour \$5,408,369 au Projet d'experts associés.

Volontaires pour les programmes de la F.A.O. sur le terrain. La F.A.O. a été la première institution spécialisée des Nations Unies à faire appel de façon officielle et systématique à des volontaires dans le cadre de ses programmes sur le terrain. En juin 1967, elle avait conclu une entente avec 12 organisations qui parrainent les projets. Entre 1965 et 1972, plus de 700 volontaires ont été affectés pour des périodes de deux ans aux programmes de la F.A.O., travaillant sous la supervision technique des experts sur le terrain de l'Organisation. Les arrangements bilatéraux précédents sont maintenant remplacés par des affectations dans le cadre du Programme des volontaires des Nations Unies qui, en avril 1973, avait détaché 62 volontaires auprès de la F.A.O.

Le Centre d'investissement de la F.A.O. aide les gouvernements à identifier, à préparer et à évaluer les projets qui seront financés par les divers organismes d'investissement avec lesquels la F.A.O. est liée par l'entremise des programmes de coopération.

Le plus important de ces programmes intéresse le Groupe de la Banque mondiale formé de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et l'Association internationale de développement (AID). Au cours de 1972, le Programme de coopération F.A.O./BIRD a contribué à identifier ou à préparer 27 projets dans 22 pays; les prêts et les subventions approuvés par la Banque à l'égard de ces projets se sont chiffrés à 351 millions de dollars. Depuis le lancement du Programme en 1964, 138 projets ont reçu des prêts se chiffrant à plus de 1.9 milliard de dollars.

Des arrangements de coopération analogues conclus avec les banques régionales ont permis d'accroître le nombre de prêts affectés au développement agricole.

Le Programme alimentaire mondial est une entreprise conjointe des Nations Unies et de la F.A.O. qui utilise les approvisionnements en denrées fournis par plus de 100 pays industrialisés et 62 pays en voie de développement pour appuyer des programmes de développement social à long terme et pour apporter des secours d'urgence. L'aide alimentaire peut être fournie à titre de stimulant dans le cadre de programmes d'auto-assistance ou d'établissement, de rétribution partielle dans le cadre des projets de développement faisant surtout appel à la main-d'oeuvre et d'appui dans le cadre de programmes d'alimentation dans les écoles et autres institutions. Le Programme a été lancé en 1963 et plus de 11 millions de personnes bénéficiaient de l'aide fournie dans le cadre du Programme alimentaire mondial en 1972. La majorité était constituée de travailleurs (et de leurs familles) affectés à la construction de routes,

au creusement des canaux d'irrigation, au reboisement et à d'autres services d'utilité publique. D'autre part, des enfants, des mères et des étudiants tiraient profit des divers projets relatifs à l'instruction et à l'hygiène. A la fin de 1972, 538 projets avaient été approuvés dans 87 pays, ce qui représentait un engagement total de 1 milliard 135 millions de dollars et 154 opérations d'urgence avaient été approuvées dans 72 pays, au coût de 114 millions de dollars.

La *Campagne mondiale contre la faim/action pour le développement* a été lancée en 1960 dans le but de rendre la collectivité mondiale plus consciente des problèmes de la faim et de favoriser une meilleure compréhension des causes fondamentales du sous-développement. Des personnes et des groupes de citoyens ont contribué des sommes importantes qui ont été affectées de plus en plus à des projets d'auto-assistance. Ces projets étaient conçus de façon à montrer aux populations des pays en voie de développement qu'il leur était possible d'améliorer leurs conditions de vie de plusieurs façons. A la fin de 1972, 132 projets étaient en voie d'exécution dans le cadre desquels les organismes bénévoles ont contribué pour 2.25 millions de dollars cette année.

Le *Programme de coopération de l'industrie de la FAO* aide aux pays à élaborer des projets qui devraient vraisemblablement recevoir l'appui de l'industrie privée et incite les investisseurs à participer aux projets au stade de leur élaboration. Le Programme a été créé en 1966 et il est subventionné par les cotisations d'environ 90 sociétés membres.

Pour résumer, l'objectif fondamental des programmes sur le terrain de la F.A.O. est d'aider les gouvernements à établir leurs programmes nationaux de développement afin d'assurer l'utilisation maximum qui permettront aux pays de faire face à tous les problèmes de développement.

Politiques relatives aux produits

La Conférence tenue à Québec en 1945 a confié à la F.A.O. de vastes responsabilités dans le domaine de la politique économique. L'Organisation a servi de forum aux gouvernements qui envisageaient la création d'une commission alimentaire mondiale et d'une sorte de chambre de liquidation internationale des produits. Les pays membres ont formé un Comité des produits et un bon nombre de groupes d'études s'intéressant aux secteurs suivants: céréales, graisses et huiles, riz, thé, graines de lin, viande, jute et fibres dures, agrumes, cacao et bananes. L'Organisation et ses membres ont mis au point des principes de liquidation des surplus qui, dans le cas des produits agricoles, permettaient de minimiser les atteintes au trafic commercial. La F.A.O. a aussi élaboré des principes directeurs

pour la stabilisation des produits de la culture, afin de veiller à ce que la législation de soutien des prix d'un pays ne s'applique pas au détriment des cultivateurs d'un autre pays.

Le Canada et la F.A.O. Le Canada est un des membres fondateurs de la F.A.O. et du Programme alimentaire mondial. Il a fourni à ces deux organismes des ressources financières, des denrées alimentaires et des experts techniques. Le Canada est au huitième rang des pays contributeurs à la F.A.O., après les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, la Chine, la Grande-Bretagne et l'Italie. Sa quote-part pour les années 1974-1975 se chiffrera à \$2,160,675 (É.-U.) ou 4.05% du budget total. Sa première cotisation, en 1946, s'élevait à \$216,500 (É.-U.). Le Canada est par ordre d'importance le second participant au Programme alimentaire mondial. Son apport est passé de 2.3 millions de dollars (É.-U.) par an pour la période 1963-1965 à 40 millions de dollars par an pour 1975-1976.

Les Canadiens qui travaillent en qualité d'experts de la F.A.O. viennent des fonctions publiques fédérale et provinciales, des universités et de l'industrie. Les exemples qui suivent donnent une idée de la variété de leurs fonctions:

- Vétérinaires* - Turquie, membres d'une équipe combattant la fièvre aphteuse.
- Économistes ménagères* - Au Ghana et au Sierra Leone, mettant au point des méthodes améliorées de vie domestique et familiale.
- Expert en entreposage des céréales* - Turquie
- Conseiller en matière de sylviculture et d'industries forestières* - Équateur
- Expert en gestion de la faune* - Cameroun.
- Expert en économie forestière* - Turquie.
- Instructeur au Colloque national sur la radiodiffusion rurale* - Turquie.
- Agent technique (économie des réserves fauniques)* - Kenya.
- Agent forestier (scieries)* - Malaisie.
- Agent de la production animale (amélioration du bétail)* - Kenya.
- Nutritionniste* - Swaziland.
- Agent agricole (physiologie appliquée)* - Égypte
- Agent des pêches (vaisseau et matériel)* - Barbade.
- Agent de la production animale (alimentation du bétail)* - Iran
- Agent technique (aménagement du sol et des eaux)* - Iran
- Agent technique (nutrition végétale - utilisation des engrais)* - Malaisie.
- Hygiéniste alimentaire (éducation et formation)* - Sri Lanka.
- Économiste ménagère* - Nigéria.
- Agent de la production animale (élevage des troupeaux laitiers)* - Irak.

Hygiéniste alimentaire (technologie des fruits et légumes) - Grèce.
Agent technique (culture à sec) - Tunisie.
Spécialiste de l'aménagement des eaux du territoire - Inde.

Des Canadiens ont également fait partie de divers groupes d'experts de la F.A.O., entre autres: le Groupe d'experts pour la lutte engagée contre les insectes nuisibles, le Groupe de travail sur les résidus de pesticides; le Colloque d'experts devant servir de conseil pour la Carte des sols du Projet mondial; le Groupe d'experts en matière de nutrition; le Comité consultatif de recherche sur les ressources maritimes; le Comité consultatif pour l'enseignement de la sylviculture; le Groupe d'experts F.A.O./OMS enquêtant sur les besoins de vitamines.

Le Canada continue d'être actif au sein de la F.A.O., tant par son appui financier que par sa participation. Il a été membre du Conseil, du Comité des produits, du Comité des pêches, du Sous-Comité de disposition des surplus, du Groupe des céréales, depuis la création de ces organes; il a participé aux travaux des Groupes d'études sur les graisses et les huiles, les bananes et les fibres dures, et les normes alimentaires. Des Canadiens ont été présidents de divers organismes de la F.A.O.: Conférences de la F.A.O., Conférence ONU/F.A.O. pour les annonces de contributions au Programme alimentaire mondial, Comité des pêches, Comité des produits, Conseil (premier vice-président), Comité des finances, Commission forestière de l'Amérique du Nord (président ou vice-président), et diverses équipes de travail.

Le Canada reconnaît l'importance du rôle de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Il reconnaît que la F.A.O. a besoin d'être souple, de s'adapter à des conditions changeantes et de relever de nouveaux défis. L'apport canadien à cette organisation a été en harmonie avec les responsabilités croissantes qu'elle a assumées dans la lutte contre la faim et dans le combat qui doit mettre les hommes à l'abri du besoin.

RP/C

DOCS

CA1 EA9 R121 FRE

1974 mars

Shefrin, Frank

Le Canada et l'Organisation pour
l'alimentation et l'agriculture
56020368

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01063648 1